

## 1.4 CONDITIONS D'ASSURABILITÉ LIÉES À LA GARANTIE FEU D'ARTIFICE

Le non-respect des conditions de tirs d'un feu d'artifice reprises ci-dessous entraîne la non application des garanties du contrat d'assurance.

### 1.4.1 FEU TIRÉ À L'EXTÉRIEUR

#### ■ Conditions de tirs :

- a) La distance minimum de tir par rapport aux spectateurs doit être équivalente à 70 % (exprimé en mètres) du diamètre du produit le plus gros (exprimé en millimètres), tiré au cours du même feu. (Exemple : Si vous tirez une bombe de 200 mm de diamètre, vous devez respecter une distance de 140 mètres entre le feu et le public);
- b) Pour les "Compactes" ou "Cake boxes", la distance minimum doit être de 30 mètres;
- c) Les pyrotechniciens doivent en outre respecter les normes, habitudes ou usages de la profession;
- d) Le vent, au moment du tir, doit être inférieur à 50 km/heure;
- e) Le pyrotechnicien sans qualification doit prouver une expérience d'au moins 5 ans, sauf lorsqu'il s'agit de "Feux d'artifice Gadgets", vendus en grandes surfaces ou assimilés.

#### ■ Autorisations :

- a) Vous devez être en possession des autorisations des autorités compétentes;
- b) Si vous tirez un feu dans un rayon susceptible d'être traversé par des avions, ULM, ou autres engins aéronautiques volant à basse altitude, vous devez obtenir les autorisations de la régie des voies aériennes.

### 1.4.2 FEU TIRÉ EN INDOOR

#### ■ Conditions de tirs :

- a) Obligation de la présence d'un pyrotechnicien;
- b) Les produits doivent être agréés "Indoor";
- c) La distance entre l'apogée du produit et la hauteur du plafond doit être de minimum 5 mètres;
- d) La présence d'extincteurs en quantité suffisante, à poudre et à CO2, est obligatoire;
- e) Les zones de tirs et de retombées en tapis doivent être de la norme "M1" ou assimilés et/ou ignifugés;
- f) Les rideaux, décors, aménagements doivent être ignifugés;
- g) Les pyrotechniciens doivent en outre respecter les normes, habitudes ou usages de la profession;
- h) Le pyrotechnicien sans qualification doit prouver une expérience d'au moins 5 ans.

#### ■ Autorisations :

Vous devez avoir obtenu toutes les autorisations écrites, soit de l'organisateur, du propriétaire, ou du gérant des lieux.

### 1.4.3 FEU « CLOSE PROXIMITY »

#### ■ Conditions de tirs :

- a) Obligation de la présence d'un pyrotechnicien;
- b) Le pyrotechnicien sans qualification doit prouver une expérience d'au moins 5 ans;
- c) Les produits doivent être agréés "Close proximity";
- d) La distance entre les spectateurs et la zone de tirs doit être conforme aux normes du fabricant;
- e) Les pyrotechniciens doivent en outre respecter les normes, habitudes ou usages de la profession.

#### ■ Autorisations :

- a) Vous devez avoir obtenu toutes les autorisations écrites de l'organisateur;
- b) Vous devez être en possession des autorisations des autorités compétentes.